


11/12/2014

La Côte

BASSINS

Budget âprement discuté

A⁻ A⁺ 

L'organe délibérant de Bassins s'est prononcé sur le budget lors du Conseil de mardi. La commission des finances souhaitait que les charges concernant la piscine de Bassins SA passent de 120 000 francs à 60 000 francs, car, dit-elle, «la participation de la commune pour les élèves enclassés à Bassins est très élevée». Or, le syndic a expliqué «qu'au terme de plusieurs années de négociations, la Municipalité avait réussi à convaincre l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE), que les coûts d'une heure de piscine équivalaient à ceux de deux heures de gymnastique. Une convention a été signée dans ce sens. En diminuant de moitié le montant que la commune de Bassins paie pour chacun de ses élèves, il ne fait aucun doute que l'AISE aurait suivi, mettant ainsi en péril la gestion de la piscine».

Malgré une suspension de séance demandée par la commission des finances afin qu'elle puisse éventuellement revoir sa position, l'amendement a été maintenu. Le syndic a alors déposé également un amendement municipal. Comme la commission relevait que le montant annuel des locations des places de parc est insignifiant, soit 1800 francs au budget, la Municipalité proposait de passer de 25 à 40 francs par mois pour les places goudronnées et de 4 centimes le m² à 2,50 francs le m² pour les places situées au haut de la route des Montagnes, non goudronnées. Amendement accepté, au détriment de celui de la commission. Ces places de parc rapporteront 1000 francs de plus, pour un poste totalisant un peu moins de 180 000 francs et sur un budget établi à 6,7 millions de charges et 6,4 millions environ de revenus. Sous réserve que ces places soient toutes louées, ce qui n'est pour l'heure pas le cas. La perte budgétée s'élève donc à 346 547 francs. DS